

COMMUNE DE PERI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Valérie MARCHIONE, Notaire à AJACCIO au sein de la SCP PINNA-MELGRANI-CUTTOLI-VERGEOT, le 2 juin 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Madame Claire Marie PINZUTI veuve PALDACCI demeurant à ARLES.
Née à PERI le 19 février 1887.
Décédée, à Arles le 12 avril 1978 ;

2) Madame Marie Françoise PINZUTI, veuve LUCIANI demeurant à AJACCIO.
Née à PERI le 18 juin 1896.
Décédée à AJACCIO, le 25 janvier 1991 ;

3) Monsieur Antoine PINZUTI, demeurant à PERI.
Né à PERI le 15 mai 1901.
Décédé à PERI le 23 mai 1993 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leurs auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A PERI (Corse-du-Sud)

I) Diverses parcelles, cadastrées section A lieudit **CONFINA** numéros 523 pour 17 a 01 ca, 3267 pour 92 a 52 ca, 3269 pour 81 ca, B lieudit **SANTA BARBARA** N°21 pour 01 ha 39 a 20 ca et C lieudit **PORCOCIONCHO** N°102 pour 80 a 91 ca ;

II) Une maisonnette, cadastrée section A lieudit **CONFINA** N°3148 pour 52 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Valérie MARCHIONE